

Comité Syndical du 22 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-deux mars à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat à Aiguillon, 17 avenue du 11 novembre, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 16/03/2022.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 24 délégués

n° ordre 2022-07

Présents : 20 votants : 20

Étaient présents : 21 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :

Pour les titulaires : Messieurs J.P. GENTILLET, Alain PALADIN, Patrick JEANNEY, Christian GIRARDI, Christian LAFOUGERE, Michel MASSET parti avant le vote de la DL2022-06, DL2022-07, DL 2022-08, DL 2022-09, DL2022-10, DL2022-11, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGERI (**9 présents**)

Pour les suppléants : M. Alain MOULUCOU remplaçait M. Georges LEBON, M. Christophe MELON remplaçait M. François COLLADO, M. Patrick YON remplaçait M. J. M. LLORCA (**3 présents**)

Assistait également à la séance en qualité de suppléante sans voix délibérative :

Mme BUGER (suppléante) pour la CC du Confluent et Coteaux de Prayssas

Albret Communauté :

Pour les titulaires : Mesdames Paulette LABORDE, Valérie TONIN, Messieurs Joël CHRETIEN, Robert LINOSSIER, Alain LORENZELLI, Christophe BESSIERES, Didier SOUBIRON (**7 présents**)

Pour les suppléants :

Mme Laurence BENLLOCH remplaçait Mme Evelyne CASEROTTO, M. Lionel LABARTHE remplaçait M. Frédéric SANCHEZ (**2 présents**)

Étaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mme Marie-Fabienne ADAMSON

Albret Communauté : Madame Evelyne CASEROTTO, Messieurs Frédéric SANCHEZ, Henri de COLOMBEL Jean-Louis MOLINIE, Francis MALISANI, Jacques LAMBERT, Alain POLO, Joël AREVALILLO, Dominique HANROT

Assistaient également à la séance :

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur

Mme Karine DAL BALCON : Responsable du service Financier

Mme SANS Laurence : Secrétariat de Direction

Monsieur Jean-Marc CAMMARATA : DGS Albret Communauté

Mme Olivia MOREAU : Directrice des Affaires Juridiques Albret Communauté

Monsieur Philippe MAURIN : DGS C.C. du Confluent et Coteaux de Prayssas

N° Ordre 2022-07**Objet : Tarifs - Participations des Communautés de Communes pour l'exercice 2022**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SMICTOM LGB,
Vu le débat d'orientation budgétaire du 1^{er} mars 2022,
Vu le vote du budget primitif de l'exercice 2022,*

Il convient de fixer les tarifs des prestations aux adhérents et les montants des participations qui seront appelés en 2022, pour chaque communauté adhérente.

Monsieur le Président propose la répartition suivante :

✚ Tarifs

| | |
|--------------------------------|-----------------|
| Collectes / traitement | 341 € / heure |
| Participation coût déchèteries | 31 € / habitant |
| Participation prévention | 3 € / habitant |

✚ Participations

| Communauté | Montant participations Année 2022 | Montants des acomptes mensuels |
|-----------------------|--|---|
| Albret Communauté | 3 346 174 € | 278 847.83 € |
| CC Confluent Prayssas | 2 392 406 € | 199 367.17 € |

Ouï l'exposé de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical à l'unanimité :

- Valide les montants ci-dessus présentés pour l'exercice 2022

| Résultat des votes | |
|---------------------------|----|
| Suffrages exprimés | 20 |
| Pour | 20 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Publication/Affichage : 31/03/2022

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Président
Alain LORENZELLI